

CONSEIL SYNDICAL DU 5 décembre 2019
Compte rendu de séance tenant lieu de procès-verbal

18h30 Mairie de Gimont, Salle du parking

Le cinq décembre deux mille dix-neuf à 18 heures 30, le Conseil Syndical du PETR du Pays Portes de Gascogne, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du parking de la mairie de Gimont, sous la présidence de Guy MANTOVANI.

Etaient présents (titulaires) :

Michel ANGELE, Alain BERTHET, Audrey BICHET, Pierre DUFFAUT, Francis IDRAC, Guy LAREE, Hervé LEFEBVRE, Guy MANTOVANI, Jean-Luc SILHERES, Angèle THULLIEZ, Raymond VALL

Etait présente (suppléant votant) :

Evelyne BURGAN DELMAS

Etaient présents (suppléants non votants) :

Claire CHAUBET, Sylvie LAFFORGUE, David TAUPIAC

Le Président ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire de séance, pris dans le sein du Conseil Syndical.

Claire CHAUBET est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR

Administratif :

- Validation du compte rendu valant procès-verbal du conseil syndical du 11 octobre 2019
- Concours du receveur municipal. Attribution d'indemnité
- Validation du montant de la participation 2020 des EPCI
- Validation de la demande d'aide Leader et du plan de financement « Animation et gestion 2019 »
- Engager mandater liquider les dépenses d'investissements pour ¼ des crédits ouverts sur le budget N-1

Développement territorial :

- Validation des contrats Bourg Centre de Fontenilles, L'Isle Jourdain, Mauvezin et Saint-Clar
- Animation du dispositif Territoire Industrie
- Validation de la stratégie Vélo de Pays à partir du 1^{er} janvier 2020
- Evolution des bureaux du Pays

D2019_12_40 Validation du compte rendu valant procès-verbal du conseil syndical du 11 octobre 2019

Le Président expose :

Le compte – rendu du Conseil syndical du 11 octobre 2019 est soumis à l’approbation des conseillers syndicaux.

Ces derniers sont invités à formuler d’éventuelles observations sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Aucune observation n’est formulée.

VU le Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL SYNDICAL,

L’exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l’unanimité

- **De valider** le compte –rendu valant procès-verbal du Conseil Syndical du 11 octobre 2019.

D2019_12_41 Concours du receveur municipal. Attribution d’indemnité

VU l’article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d’octroi d’indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l’Etat,

VU l’arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

LE CONSEIL SYNDICAL,

Après en avoir délibéré

DECIDE à l’unanimité

- **de demander** le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d’assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l’article 1 de l’arrêté du 16 décembre 1983

- **que cette indemnité** sera calculée selon les bases définies à l’article 4 de l’arrêté interministériel précité et sera attribuée à :

- Gaëlle GAVANOU, receveur municipal, pour une durée de 3 mois
- Karine REY, receveur municipal, pour une durée de 4 mois.

D2019_12_42 Validation du montant de la participation 2020 des EPCI

VU les articles L. 5212-19 et L. 5212-20 du Code général des collectivités territoriales appliqué aux Pôles d’Equilibre Territoriaux et Ruraux, le PETR est financé par les contributions de ses membres adhérents.

Considérant que la mise en œuvre des projets portés par le PETR entraîne un surcroit d’activité :

- Le Contrat de Réciprocité avec Toulouse Métropole (*Cash fermier, restauration collective, tiers lieux, mobilités...*)
- La Coopération avec le Pays d’Agen et l’Agglomération d’Agen (*itinérance culturelle, mobilité, agroalimentaire...*)
- Le dispositif Territoire d’Industrie qui entraîne une coopération avec le Pays Garonne Quercy Gascogne (*32 projets industriels représentant 100 millions d’investissement*)

Il est proposé d'augmenter l'équipe de 2 ETP supplémentaires pour absorber le travail généré par les projets de coopérations et par le dispositif Territoire d'Industrie.
Cette évolution proposée de l'équipe technique impactant sur le budget du PETR, il est suggéré d'augmenter à 4 € la participation des EPCI pour 2020.

LE CONSEIL SYNDICAL,

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- **De reporter** la décision de l'augmentation de la participation à 4 € au conseil syndical du mois de septembre 2020

- **De valider** le montant de la participation à 3 € pour l'année 2020

Le conseil syndical comprend cet intérêt et propose que soit réalisé un bilan en milieu d'année 2020 pour présenter aux nouveaux élus la dynamique du PETR et la nécessité d'une évolution de la cotisation.

Pour ce qui relève de la communication, bien qu'un chargé de mission au sein du Pays soit nécessaire d'après le directeur, Raymond VALL précise qu'une communication externalisée serait aussi une bonne chose.

D2019_12_43 Validation de la demande d'aide Leader et du plan de financement « Animation et gestion 2019 »

Le Président expose : Pour l'année 2019, le PETR Pays Portes de Gascogne, structure porteuse du GAL, a dédié trois postes (2ETP) à l'animation et à la gestion du programme LEADER.

(Julie FLEURIAULT 1 ETP, Gatién TETEVIDE ½ ETP, Aurélie BEGOU ½ ETP).

Le coût de l'opération est estimé à 110 181.77€ avec un plan de financement prévu comme suit :

Région Occitanie	18 250.00€	(16%)
Europe (LEADER)	66 109.06€	(60%)
Autofinancement	25 822,71€	(24%)

LE CONSEIL SYNDICAL,

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- **D'approuver** le plan de financement pour les postes dédiés à l'animation et la gestion du programme européen Leader, pour l'année 2019

- **D'autoriser** le Président à faire la demande d'aide Leader 2019 pour un montant de **66 109.06 €**

- **D'autoriser** le Président à engager les démarches nécessaires et à procéder à la signature de tout document afférent aux points délibérés ci-dessus.

D2019_12_44 Engager mandater liquider les dépenses d'investissements pour ¼ des crédits ouverts sur le budget N-1

Le Président expose :

Conformément à l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, le président, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, peut sur autorisation du Conseil Syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Il est proposé aux membres du Conseil Syndical d'autoriser le président à recourir à ce procédé pour l'exercice comptable 2020.

VU le Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL SYNDICAL,
L'exposé du Président entendu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE, à l'unanimité

-**D'autoriser** le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, pour l'exercice comptable 2020.

D2019_12_45 Validation des contrats Bourg Centre de Fontenilles, l'Isle-Jourdain, Mauvezin et Saint-Clar

Le Président rappelle que la Région Occitanie a décidé d'accompagner le développement des Bourgs-Centres dans leur rôle de polarité et de solidarité territoriale avec un nouvel outil s'intégrant au Contrat Territorial des Pays PETR, le dispositif Bourg-Centre.

Sur le territoire du Pays Portes de Gascogne, quatre nouveaux projets ont été validés en comité de pilotage du 4 novembre 2019 : Mauvezin, Saint-Clar, Fontenilles et L'Isle-Jourdain.

Le Président propose à l'assemblée la validation des projets bourg centre afin de les intégrer au dispositif Bourg-Centre de la Région Occitanie.

LE CONSEIL SYNDICAL,
L'exposé entendu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité,

- **D'approuver** les projets bourg centre de Fontenilles, L'Isle-Jourdain, Mauvezin et Saint-Clar afin de les intégrer au dispositif Bourg-Centre de la Région Occitanie.

D2019_12_46 Animation du dispositif Territoire Industrie

Le Président informe :

Le protocole cadre du dispositif territoire d'industrie de l'Interdépartemental Gers Tarn-et-Garonne ainsi que l'ensemble des 35 fiches projets ont été adressés dans leur version réactualisée à la Région. Le comité de pilotage régional se réunit le 9 décembre 2019. Il rassemble les services de la Région, de l'Etat, de la Caisse des Dépôts, de BPI France, Business France, d'Actia, de l'UIMM, de Pôle Emploi, et de l'Agence Ad'Occ. A l'issue de ce comité, des précisions sur les modalités de mise en œuvre du dispositif nous seront adressées.

Afin de mettre en œuvre le projet en 2020, il est proposé au conseil syndical une animation spécifique visant à :

- ▶ **Piloter le plan d'actions** « territoire d'industrie » : suivi des actions, suivi budgétaire, animation des comités de suivi, présence aux réunions régionales et nationales, évolution de la convention ...
- ▶ **Promouvoir localement les outils existants dans le cadre du dispositif** : Etat, Région, autres
- ▶ **Animer et faire vivre le projet industriel** : organisation d'évènements, création d'une veille, recherche de nouveaux projets et acteurs, échanges avec des partenaires stratégiques au niveau régional, national, voire international, communication autour du projet, participer à des réseaux (clusters, pôles et autres réseaux d'entreprises), être en veille sur les dispositifs et acteurs (financeurs, accompagnement)
- ▶ **Organiser des partages d'expériences, voire piloter certaines actions collectives sachant 3 thèmes sont identifiés** : les démarches d'attractivité, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, le soutien à la création et/ou l'évolution des industries locales tournées vers une production durable (éco-industrie, éco-conception, énergies renouvelables, économie circulaire, éco-contruction).

En complément des acteurs associés au dispositif, services de la Région, Ad'Occ, CCI, EPCI, le territoire réunissant le PETR Pays Portes de Gascogne et le PETR Garonne Quercy Gascogne, peut bénéficier d'une aide de l'Etat à l'ingénierie interne.

Il est proposé au Conseil Syndical de recruter un chargé de mission Territoire d'Industrie qui serait mutualisé avec le PETR Garonne Quercy Gascogne.

Le pilotage pourrait se faire par le Pays Portes de Gascogne en accord avec le PETR Garonne Quercy Gascogne.

Le coût annuel du poste chargé de mission incluant un volet communication est estimé à 60 000 euros.

50 000 euros seraient pris en charge par l'Etat.

10 000 euros d'auto-financement répartis entre les 2 PETR.

Ce poste serait à pourvoir sur une année avec la possibilité d'une année renouvelable.

LE CONSEIL SYNDICAL,

L'exposé entendu,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité,

- D'approuver

- L'animation du dispositif Territoire d'Industrie de l'Interdépartemental Gers Tarn-et-Garonne portée par le PETR Pays Portes de Gascogne
- La mise en œuvre du projet et son animation tel que présenté dans le protocole et les fiches projets

- D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents liés à l'acceptation, la mise en œuvre et l'animation du projet.

D2019_12_47 Validation de la stratégie Vélo de Pays à partir du 1^{er} janvier 2020

Le Président informe qu'une commission mobilité a eu lieu le mardi 29 octobre 2019 à Gimont en présence de Guy MANTOVANI, Hervé LEFEBVRE, Alain GATEAU, Angèle THULLIEZ, Suzanne MACABIAU, David TAUPIAC, Michel ANGELE, Denis BRISCADIEUX, Jean Claude LAGIER, Olivier BOUCHERIE et de l'équipe technique du Pays Portes de Gascogne. L'objectif était de présenter un bilan de la saison 2019 et de proposer une stratégie Vélo de Pays à partir du 1^{er} janvier 2020. Suite à la présentation du bilan 2019 et de nombreux échanges sur les perspectives, les élus présents ont souhaité, à l'unanimité :

- Continuer l'opération Vélos de Pays
- Ne pas vendre les VAE
- Laisser les VAE à l'année dans les points de location avec la possibilité aux entreprises de louer les VAE dans les points de location
- Promouvoir le VAE comme mobilité douce afin d'initier un changement de comportement
- Adapter le nombre des VAE par EPCI en fonction des locations réellement nécessaires.

Le projet vise un objectif de 5 ans. Il vise à promouvoir la mobilité douce et le changement de comportement auprès des habitants et des touristes. Une évaluation sera mise en place avec des indicateurs quantitatifs et qualitatifs chaque année. Concernant le volet communication, il est prévu de bien anticiper les saisons, de communiquer sur la mobilité « domicile-travail » en direction des habitants et de sensibiliser les « touristes » aux mobilités douces. La question de l'entretien des VAE doit être traitée avec les points de location et un opérateur privé afin d'éviter de grosses disparités d'entretien entre chaque loueur.

Le Président propose à l'assemblée de valider cette stratégie à partir du 1^{er} janvier 2020

LE CONSEIL SYNDICAL,

**L'exposé entendu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité,**

- **D'approuver** la stratégie Vélo de Pays, comme présentée ci-dessus, pour l'année 2020.
- **D'autoriser** le Président à signer l'ensemble des actes nécessaires au bon déroulement du projet.

D2019_12_48 Evolution des bureaux du Pays

Le Président rappelle que le Pays est historiquement installé dans les locaux de la mairie de Gimont depuis sa création en 2000.

Il bénéficie d'un emplacement central sur le Pays avec des locaux d'environ 120 m² pour un loyer modéré incluant de nombreux services.

Au regard de l'évolution du service du Pays, de l'évolution des services de la commune, une réflexion a été engagée pour étudier plusieurs scénarii possibles.

1. Modernisation et aménagement des locaux actuels
2. Déménagement dans un lieu adapté (un local possible à Cologne a été identifié)
3. Achat d'un bâtiment pour être rénové

Le Président rappelle que lors du bureau du 18 novembre dernier, Pierre DUFFAUT maire de Gimont a proposé de vendre au Pays un bâtiment situé juste à côté de la gare de Gimont (l'ancienne halle au fret).

Ce bâtiment a les caractéristiques suivantes : 370 m² au sol avec doublement possible de la surface à l'étage. 150 à 200 m² d'agrandissement supplémentaire potentiel. Une superficie de terrain de 3 398 m².

Pierre Duffaut propose la vente de ce bâtiment à environ 55 000 euros, soit le prix d'achat de ce bâtiment par la commune de Gimont.

Il propose que ce projet permette de créer un espace fédérateur pour tout le territoire axé sur 3 enjeux forts du PETR :

1. **Les mobilités** en étant situé dans l'enceinte d'une gare entre Toulouse et Auch
2. **L'énergie** avec un bâtiment énergétiquement économe
3. **L'innovation** avec un espace tiers lieux dédié.

Les membres du conseil syndical reconnaissent l'intérêt de ce projet en fonction des éléments suivants :

- Un emplacement stratégique pour les locaux du Pays
- La pertinence de l'acquisition du bâtiment et du foncier en conditionnant l'opération à la capacité financière du PETR à porter le projet
- Un projet supportable par le PETR dans la limite d'une dépense totale comprise entre 800 000 et 1 500 000 euros
- Un taux de subvention pressenti entre 70 à 80% avec un prêt à taux zéro si possible
- Une durée de l'acte notarié s'étalant sur 12 à 18 mois

**LE CONSEIL SYNDICAL,
L'exposé entendu,
Après en avoir délibéré,
DECIDE à l'unanimité,**

- **D'approuver** l'acquisition par le PETR du bâtiment et de son emprise foncière avec un sous-seing précisant les modalités d'acquisition et les clauses suspensives
- **De valider** l'intérêt pour le PETR de porter en tant que maître d'ouvrage l'acquisition et la restauration du bâtiment pour en faire ses locaux
- **D'autoriser** le Président à signer tout acte lié à cette acquisition.

QUESTIONS DIVERSES

- **Proposition d'un cadre de Télétravail pour 2020**

Après une expérimentation qui a donné satisfaction sur l'année 2019 du télétravail « de manière circonstanciée », il est proposé au conseil syndical de mettre en œuvre une expérimentation encadrée pour 2020. Adressé aux membres du conseil syndical, une charte prévoit un certain nombre de dispositions. Le conseil syndical en valide le contenu mais propose un ajustement de celle-ci en proposant que :

- La durée maximale autorisée du télétravail institué soit de un jour par semaine et pas deux jours.
- Que les jours de télétravail institués ne puissent pas être pris les lundis ou vendredis.
- Qu'il y ait au moins deux jours de présence fixe au PETR

Le conseil syndical suggère une période d'essai qui, si elle convient, pourrait, par la suite, permettre d'expérimenter, dans certaines conditions, deux jours de télétravail après évaluation. Il semble en effet plus facile au conseil syndical de passer de un jour à deux jours institués plutôt que le contraire. En dehors des jours de télétravail institués, le conseil syndical autorise des jours de télétravail à titre exceptionnel dans une limite raisonnable de 12 jours maximum par an.

- **Mission Mobilité. Création du poste, contrat de projet ou contrat d'accroissement**

La mission Mobilité est assurée depuis le 5 mars dernier, par un emploi non permanent (accroissement d'activité) qui se termine le 4 mars 2020. Il est actuellement occupé par Jordy DUPONT. D'un commun accord entre le Pays et l'agent, Jordy DUPONT termine sa mission sans la renouveler. Le conseil syndical décide de lancer un recrutement pour remplacer le poste vacant. Au-delà d'une compétence technique, le conseil syndical s'entend à penser que le chargé de mission devra présenter une véritable compétence dans le champ de l'animation et du développement territorial.

- **Remplacement du poste de gestion LEADER et chargé de mission marketing territorial**

Gatien TETEVUIDE, chargé de mission LEADER et Marketing Territorial ne souhaite pas renouveler sa mission. Le poste permanent a fait l'objet d'une déclaration de vacances auprès des services du CDG32 jusqu'au 7 janvier 2020. Le conseil syndical décide de publier une offre d'emploi afin procéder à un recrutement à compter du 8 janvier 2020.

- **Projet « Retiens la Nuit »**

Ce projet, porté par l'Association « A Ciel Ouvert » (ACO), vise à sensibiliser les élus et citoyens au sujet de l'éclairage public et des problématiques qu'il peut entraîner en matière de pollution nocturne et d'atteinte à la biodiversité. Action commune aux 5 EPCI et inscrit dans les plans d'Action des 5 EPCI, ce projet participe pleinement à la stratégie de transition énergétique et écologique du PETR. Par courrier du 20 Novembre 2019, ACO sollicite une participation du PETR à travers le Fond de Développement Durable pour un montant de 16 400€ soit 30% du montant total du projet. Le conseil syndical valide l'intérêt du projet et son financement par le FDD en proposant toutefois d'élargir la mission à d'autres champs thématique liés au ciel comme le volet aéronautique, formation, simulateur de vol ou autre que connaît très bien ACO. Le conseil syndical s'interroge aussi sur la complexité à bien gérer maitrise de l'énergie de l'éclairage public et mise en valeur patrimoniale nocturne. L'exemple de Montpezat est cité. Le conseil syndical propose qu'un comité de pilotage associant Pays, EPCI et Bourg Centre soit constitué pour finaliser les contenus du projet.

- **Contrat de réciprocité.**

Une présentation de l'état d'avancement du projet PAT Cash fermier est donnée. Raymond VALL se félicite d'avoir inauguré le 2 décembre dernier la concrétisation de deux années de travail avec le magasin de procureurs gersois au MIN de Toulouse intitulé « Carrément Gers ». Toutefois, même si une étape importante vient d'être passée, le budget prévisionnel réalisé pour Carrément Gers fait apparaître un équilibre avec 600 000 euros de chiffre d'affaire. Afin de faire connaître les services que pourrait proposer Carrément Gers, le conseil syndical valide l'intérêt qu'une présentation soit faite aux collectivités locales en charge de la restauration collective.

- **Lettre du Conseil Départemental du Gers au sujet de la mise en place d'un espace départemental de concertation des PAT.**

Le conseil syndical approuve la démarche de création d'un espace départemental des PAT du Gers dans la mesure où celui-ci :

- Soit un espace de concertation et d'échange plus que de coordination
- Laisse l'initiative aux territoires de conduire leurs projets à partir de leurs propres dynamiques
- Ne génère pas de dépenses supplémentaires pour les territoires
- Qu'il facilite les projets de coopérations interterritoriales, y compris au-delà du Gers

- **Programme Acote covoiturage ANPP.**

Ramond VALL présente le projet AMI Acote que l'ANPP vient de présenter sur le thème des mobilités et du covoiturage. Il propose que le PETR réponde à l'AMI et participe à cette dynamique. Le conseil syndical valide à l'unanimité.

- **Concertation sur les initiatives territoriales engagées en matière de mobilités.**

La commune de l'Isle-Jourdain et la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine sont toutes les deux engagées dans des démarches de mobilité durable. Celles-ci sont complémentaires des actions engagées par le PETR (vélo de Pays, France Mobilité, Rezo Pouce...). Le conseil syndical propose qu'une rencontre avec l'ensemble des EPCI du territoire sur le thème de la loi LOM soit organisée. Lors de cette rencontre, un éclairage sur les missions portées par certains PETR en France en matière de mobilité sera présenté, comme par exemple celui du Pays Lunévillois qui est devenu AOM.

- **Etat d'avancement du projet fibre optique et Data Center**

Dans le cadre du dispositif Territoires d'industrie de l'interdépartemental Gers - Tarn-et-Garonne, les PETR Pays Portes de Gascogne et Garonne Quercy Gascogne accompagnent le projet porté par le groupement d'entreprises Fullsave / Apexi qui a pour but de réaliser un data center dans le Gers et de mettre en place une fibre optique de très haut débit dans l'un des fourreaux disponibles le long de l'itinéraire grand gabarit de Blagnac à Langon.

Une réunion s'est tenue le 2 décembre dernier à la CCI du Gers qui réunissait les élus référents des PETR du territoire d'Industrie ainsi que :

- Philippe MARTIN Président du Conseil Départemental du Gers,
- Bernard KELLER Vice-Président de Toulouse Métropole en charge de l'aéronautique, de l'espace et des plateformes aéroportuaires et le directeur en charge du numérique
- Roger TRAMONT Président de l'Agglomération d'Auch
- Jean-Pierre SALERS Président de Gers numérique et de son directeur
- Les 4 présidents des 4 PETR du Gers ou leurs représentants,
- Caroline DUBOIS directrice Territoriale Direction Régionale Occitanie de la Banque des Territoires la banque des territoires,
- Le groupement d'entreprises porteur du projet de DATA CENTER et de la fibre optique Très Haut-Débit

Raymond VALL, rappelle que ce projet, au-delà du projet de Data Center vise l'extension d'une fibre Très Haut Débit sur les axes Auch Agen (suivant la voie ferrée fret existante), Agen Toulouse et Auch Tarbes (infrastructure à définir).

Pour ce faire, une étude doit être lancée afin de recenser les besoins des territoires en matière de désenclavement numérique nécessaire aux entreprises industrielles et PME, aux services publics, établissements de santé, collèges, lycées, maison de santé, MSAP. Ce projet a vocation à compléter l'offre numérique déjà existante impulsée par le Conseil Départemental du Gers et mise en œuvre par Gers numérique.

Le principe de la réalisation de cette étude par la Banque des territoires a été adopté au cours de la réunion du 2 décembre informe Raymond VALL. Cette étude devant être réalisée dans les meilleurs délais pour ne pas retarder le programme d'investissement du groupement d'entreprises, la Banque des territoires a demandé que sur chaque territoire concerné soit désigné un binôme constitué d'un élu référent et d'un technicien qui seront chargés de suivre ce dossier pour faciliter le déroulement et la cohérence territoriale de cette étude.

Le conseil syndical valide ce jour le lancement de cette étude et désigne Raymond VALL en tant que référent élu et Olivier BOUCHERIE en tant que référent technique.

- **Proposition de réponse à un appel à projet européen dans le domaine de l'agroécologie et de la recherche**

Le conseil syndical est informé que Michel DEBORD, spécialiste des fonds européens a rencontré Raymond VALL puis le directeur du Pays avec le chargé de mission transition écologique. Il a proposé au PETR de participer à un projet européen réfléchissant à un outil de transition écologique utilisant la traçabilité géographique des comportements des acteurs locaux.

Avec un consortium d'une dizaine de partenaires l'idée est de proposer à la Commission européenne un projet permettant de :

1. de définir et de certifier une identité écologique locale (de la taille d'un territoire de projet),
2. de qualifier cette identité écologique avec la Traçabilité des comportements (à définir dans le projet)
3. D'associer étroitement les acteurs de terrain à la définition des objectifs écologiques de leur espace rural

Le conseil syndical trouve la démarche intéressante bien qu'imprécise à ce jour. Il accepte de s'engager dans l'écriture de la candidature aux conditions suivantes :

- L'intégration dans la proposition du PETR des thématiques de L'agroécologie / L'agroforesterie / La séquestration du Carbone / Les techniques culturales économes en eau / La transition écologique / La préservation de la biodiversité / La lutte contre l'érosion des sols
- Des frais de la candidature ne dépassant pas 3 000 euros pour le PETR

Le conseil syndical précise qu'au-delà du travail pour lequel s'engage le Pays, à savoir l'écriture d'un projet territorial en préfiguration d'un projet européen, il lui est difficile de s'engager à ce jour dans la mise en œuvre du projet européen lui-même sans en connaître le contenu et les implications financières et juridiques. Il considère qu'avant validation définitive du projet, il est nécessaire de procéder préalablement à l'identification :

- De l'ensemble des partenaires européens pilotes (structures juridiques, missions habituelles et référents techniques) et de leurs partenaires associés
- Des projets proposés par les partenaires pilotes
- Du projet global transversal
- Des implications financières

- Des modalités de mise en œuvre
- Du calendrier de réalisation

Sans autre point à l'ordre du jour, le Président remercie les conseillers syndicaux et lève la séance à 20h45.

Ainsi délibéré le 5 décembre 2019

Pour affichage